TAPIS!

Un autre Envoi de placé en vente aujourd'hui de

Tapisserie Balmoral Crossley,

5-8 BORDURES ASSORTIES.

Aussi bon usage que celle de Bruxelles, seulement

90 Cents la Verge.

Magnifiques files de Moquettes Crossley de Velours, Bordures Assorties,

$1.28.

Reçues directement de Suisse et mises en vente,

22 Dessins en Tambour

et Rideaux en Net de Bruxelles, depuis

$4.00

la Paire et au-dessus.

Point Irlandais, Tambour et Mousseline de Suisse

en Blanc et Ecrues, pour RIDEAUX DE FENETRES.

Tapis de Cork, Toiles Cirees, Linoleums, Paillassons, Rugs et Shades.

THOMAS LIGGET

66 & 68 Rue Sparks.

Exposition Terminee

Les visiteurs déclarent que l'Exposition a été un grand succès et que les directeurs ont donné les prix. On a parlé, discuté, sondé les chances de l'Exposition Centrale, tous les jours en s'y rendant. Plusieurs expositions étaient merveilleuses ; quelque "Barnum" s'est montré avec ses chiens et ses moutons.

Proclamez leurs erreurs, croissant tous les jours, six jours dans la semaine. Mais WOODCOCK est l'homme qui offre la plus merveilleuse exposition de nombreux Chapeaux de Feutre, et d'immenses quantités de Dolmans. Mon assortiment d'Oiseaux et de Plumes, de grands et petits articles, vendus à des prix si bas font à mon magasin, la plus belle renommée. Oui, j'irai chez WOODCOCK, acheter un Chapeau Lennox, tous ses prix me plaisent et j'aime ce magasin à "prix fixe." Là, c'est la place pour acheter un joli vêtement ou un Nellie Bly ; car personne ne peut nier que c'est le magasin le mieux marché pour Chapeaux.

312, 314, 316 & 318

Rue Wellington.

La Commission Royale

ENQUETE "BAIE DES CHALEURS"

(*continuation de la séance du 4 novembre*)

M. CHS. LANGELIER, secrétaire provincial, commence alors sa déposition. M. Baby l'interroge en lui disant que, d'après la déposition de M. Pacaud, le témoin aurait reçu de ce dernier $9,291.23.

Le témoin répond que si le juge fait allusion à ce que l'ELECTEUR a publié à ce sujet, le fait est parfaitement exact.

Le juge fait alors l'énumération des sommes que le témoin reconnait avoir reçues ; mais ce dernier déclare qu'au sujet de certaines sommes, il ignorait que M. Pacaud les eût payées.

Telle est, par exemple, la somme payée à l'entrepreneur Parent qui bâtit la maison du témoin. Plus tard celui-ci a remis à M. Pacaud un reçu de ces sommes diverses.

Le témoin fait ensuite la déclaration suivante : Lorsqu'il a décidé de construire sa maison, M. Pacaud a pris l'affaire en main et parlé ensuite d'aller en Europe. C'était même, avant que tout le bruit qui s'est fait autour de la Baie des Chaleurs eût commencé. M. Pacaud lui dit ensuite qu'il pourrait le mettre en mesure de construire sa maison.

Le témoin en parla ensuite à M. Vallière, qui est président de l'association des bâtisses, afin de se procurer les fonds pour élever sa maison au moyen d'un emprunt fait à la société; mais Pacaud lui a conseillé de n'en rien faire, parce qu'il verrait lui-même à ce que sa maison fût construite. Mais je jure positivement, ajouta le témoin, que je ne savais rien des relations de M. Pacaud avec le scandale de la Baie des Chaleurs. Je dois aussi déclarer que, depuis 20 ans, M. Pacaud et moi, nous nous sommes aidés l'un et l'autre, en nous endossant réciproquement des billets et par des prêts d'argent.

Je me suis désintéressé en sa faveur, quand je me suis retiré de l'ELECTEUR. Il possédait environ la moitié de la propriété de la compagnie de publication Belleau et j'étais sous l'impression que cet argent provenait des revenus de son journal. Je veux aussi déclarer que cette affaire n'est pas encore réglée avec M. Pacaud. Plus tard, nous l'arrangerons ensemble, M. Pacaud et moi.

Des $9,291, $3,000 ont été payées à M. J. Demers qui avait une réclamation contre le département du secrétaire, d'une date antérieure à l'arrivée du témoin à la tête de ce ministère

Le billet de M. Mercier que le Premier Ministre laissa au témoin, avant son départ pour l'Europe, n a pas été utilisé par le témoin, ce dernier étant arrivé à la conclusion qu'il vaudrait mieux pour lui se procurer les fonds auprès de la société de construction dont M. Vallières est le président.

Le témoin reconnait ensuite des chèques qu'il a endossés à différentes occasions et pour des objets différents. On l'interroge alors au sujet de ses rapports avec les fonctionnaires du chemin de fer de la Baie des Chaleurs et sa déposition corrobore celle de M. Mercier.

M CASGRAIN se met ensuite à le contre-interroger, et lui parle de l'affaire Pacaud-Whelan. Le témoin en sait peu de chose. Puis M. Casgrain l'interroge au sujet de documents dont M. Langelier ne sait absolument rien.

—" Vous savez bien peu de chose au sujet de votre propre département, " lui dit M. Casgrain.

M. LANGELIER.—Je crois que vous en savez aussi long que moi, parceque quelques-uns de nos emp oyés vous ont bien renseigné.

M. CASGRAIN. — Et vous allez vous aperceveir que je suis encore mieux informé que vous ne le pensez ; car, si, comme vous le dites, nous devons avoir bientôt une session législative, vous verrez combien je suis bien informé.

M. LANGELIER.— Mais si vous êtes aussi malheureux là que vous l'êtes devant la Commission, vous n'en ferez qu'une pauvre affaire (Rires).

M. Casgrain interroge alors M. Langelier sur le compte de MM. Pacaud, Thom et Armstrong, jusqu'à ce que le témoin dise qu'au mois d'avril, Pacaud et lui ont télégraphié à M. Robidoux, qui était alors à Montréal, de revenir immédiatement à Québec pour que l'affaire de la Baie des Chaleurs passât devant le conseil.

La Commission s'ajourne alors.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

M. CH. LANGELIER continue sa déposition. Il ignorait absolument que M. Pacaud fût intéressé dans cette affaire de la Baie des Chaleurs. Il savait que M. Pacaud faisait d'excellentes affaires, qu'il avait de gros contrats avec le gouvernement et qu'il retirait à lui seul la moitié des profits de la société Belleau et Cie.

Le témoin et M. Pacaud ont toujours été intimement liés; comme des amis véritables, ils se rendaient mutuellement maints services. En demandant ainsi des services à M. Pacaud, le témoin dit qu'il n'a jamais pensé un seul instant qu il n'aurait pas à rembourser à M. Pacaud l'argent que celui-ci lui prêtait. Il a déjà remboursé certaines sommes à M. Pacaud et il ne reste plus qu'un seul reliquat de cinq mille et quelques piastres. Il pourra donner à la Commission, si elle le désire, un état exact de ses affaires avec M. Pacaud.

Le témoin reconnait l'authenticité des billets de $5,000 qui portent sa signature à l'endos et qui ont été signés dans les circonstances relatées déjà tant de fois : c'était pour des frais d'élection ou pour servir à faire les dépôts de contestation d'élections. Il reconnait les autres billets ou effets de commerce qui portent son nom comme signataire ou endosseur. Ces billets ont tous été payés par M. Pacaud.

Le dépôt de $3,000 par M. Pacaud au crédit du témoin a été fait sans sa connaissance. Là-dessus, le témoin a donné subséquemment à M. Pacaud un chèque de $2,072.

En réponse à M. le juge Baby, le témoin dit qu'il a été commissaire chargé de s'enquérir des difficultés du chemin de la Baie des Chaleurs. Il a fait trois rapports, deux spéciaux et un rapport-général, après l'accomplissement de sa besogne.

M. J. C. LANGELIER a été délégué pour payer les réclamations. Il a connu M. Thom au cours des négociations. Il ne savait pas du tout que M. Pacaud s'occupât de la réclamation de M. Armstrong. Il a pu lui parler cependant de la proposition de MM. Cooper et Thom.

La première fois qu'il a entendu parler de cette proposition, c'est dans le train où la lettre de M. Laflamme a été lue. Il a été alors question de M. Armstrong. M. Pacaud voulait faire entrer M. Armstrong, mais M. Mercier a dit qu'il ne voulait pas parler d'affaires avec lui. C'est environ un mois après son arrivée à Québec, que l'affaire a été portée de nouveau à sa connaissance ; c'est à cette époque que M. Garneau soumit à ses collègues la proposition de MM. Cooper et Thom. Il a fait lui-même un rapport à M. Garneau à ce sujet. Pour tout ce qu'il en soit, ce fut à la demande de M. Garneau qui voulait s'assurer si la proposition de M. Thom était conforme au statut. M Robidoux était alors malade et c'est le témoin qui le remplaçait.

M. Pacaud a pu lui avoir parler de l'affaire, nous dire de nous hâter de régler l'affaire. Les ministres avaient une si grande confiance en l'habilité de M. Garneau comme homme d'affaires, qu'ils l'ont laissé libre de régler l'affaire à son gré. Il n'a fait aucune menace à M. Garneau, et à sa connaissance jamais il n'en a été faite.

Le témoin raconte qu'il s'est trouvé par hasard à la Banque du Peuple avec M. Pacaud et M. Vallière et il affirme n'avoir jamais promis à M. Dumoulin de faire un dépôt pour le gouvernement. Il dit à M. Dumoulin que cela était du ressort du trésorier.

M. Langelier jure qu'il n'a en aucune connaissance des démarches qui ont pu être faites à Montréal pour l'échange de billets, de chèques, de lettres de crédit, etc.

M. DESMARAIS M. P. P., demande ensuite à donner des explications dont la commission déclare n'avoir aucun besoin.

M. SHEHYN déclare n'avoir en connaissance de rien.

M. ROSS fait une déclaration semblable.

DÉPOSITION DE M. ROBIDOUX

QUÉBEC, 5 nov.— La commission s'est transportée hier chez M. Robidoux, procureur-général, empêché par la maladie de se présenter à la salle d'audience, pour faire sa déclaration.

Les honorables juges Jetté, Baby et Davidson se sont rendus, hier soir, à huit heures chez l'hon. M. Robidoux sur le chemin St Foye, pour l'interroger. Les honorables MM. Mercier et Langelier, MM. Béique et Amyot avocats des ministres, MM. Hall et Casgrain, avocats de MM. Murphy et Villeneuve, ainsi que M. Mosher, de l'EMPIRE M. Spanjaardt du STAR, M. Thomas Côté du CANADIEN accompagnaient les commissaires.

L'hon. M. Robidoux, quoique paraissant faible encore, semble toutefois prendre du mieux. Une fois assermenté, le procureur dit en réponse au juge Jetté :

J'ai eu connaissance du règlement de l'affaire de la Baie des Chaleurs. Je n'étais pas à Québec, quand l'ordre-en-conseil du 23 avril a été passé, mais j'ai eu connaissance de la proposition de M. Thom, le 12 mars, en allant à New-York, lors du départ de M. Mercier pour l'Europe. Durant le trajet, M. Mercier nous a soumis une lettre de M. Laflamme, contenant les propositions du nouveau syndicat Cooper.

Il a été question de cette affaire un peu plus tard à New-York, après le départ de M. Mercier, alors que M. Thom m'a été présenté. Nous avons eu, M. Chs Langelier et moi, une courte conversation avec M. Thom. J'ai alors dit qu'il fallait donner les garanties nécessaires au gouvernement et qu'à cette condition le syndicat qu'il désirait former aurait les subsides votés par la loi 54 Vic., chap. 39.

M. Thom m'a demandé quelles garanties le gouvernement exigerait.

Je lui ai répondu qu'il savait en homme d'affaires ce qu'on entendait par des garanties.

Je suis ensuite parti pour un voyage dans le Sud des Etats-Unis.

Quand je suis revenu, au bout d'un mois, j'étais malade. Mais M. Garneau est venu me consulter à Montréal sur cette affaire de la Baie des Chaleurs. J'ai dit alors à M. Garneau que je descendrais à Québec aussitôt que je serais mieux.

Je n'ai pas descendu à la date à laquelle je m'attendais. J'ai alors télégraphié à M. Garneau, lui disant que j'avais donné mon avis à M. Charles Langelier et qu'il pourrait s'en rapporter à lui. Je suis descendu à Québec vers le 25 avril et j'ai alors eu des entrevues avec M. Garneau. Mais j'ai eu une rechute, vers le 27, et le commissaire des travaux publics est venu chez moi un jour, lorsque j'étais alité. Il me dit que le lieutenant-gouverneur voulait avoir mon opinion sur cette affaire. Le lendemain, j'ai dicté le brouillon d'un rapport à mon secrétaire, M. Gélinas.

J'ai lu dans la déposition de M. Machin que ce dernier avait dit avoir différé d'opinion avec moi sur la portée de l'ordre-en-conseil. Je me rappelle à peine cette entrevue avec M. Machin, mais l'opinion de l'assistant-trésorier était pour moi sans importance sur une question purement légale.

Au cours de l'affaire, j'ai vu M. Pacaud une couple de fois, mais il ne m'a jamais dit autre chose que ceci : " Voici une excellente transaction pour la province, pourquoi ne vous hâtez vous pas ? "

Avant la passation de l'ordre-en-conseil, c'est à-dire depuis le voyage de New-York jusqu'au 26 avril, je n'ai pas vu M. Pacaud. Vers le milieu de mai, M. Pacaud est venu à Montréal, chez moi. Je lui ai demandé quel bon vent l'amenait. Il me dit qu'il venait essayer de faire escompter pour M. Armstrong un chèque, qui était une valeur du gouvernement.

J'ai cru de mon devoir de faire mon possible pour faire escompter ce chèque portant la signature officielle d'un employé du gouvernement. M. Mercier ne tenait pas plus à la formation du syndicat Cooper qu'à cette de tout autre syndicat. Il tenait surtout à ce que le chemin de fer vînt à être complet. Je n'ai jamais soupçonné que M. Pacaud avait un intérêt financier quelconque dans la transaction, si ce n'est après l'enquête du sénat. Il n'a jamais payé un seul sou de mes dettes, pour la bonne raison que je n'en avais pas. Il a payé pour moi une somme de $100 comme souscription au club Union, mais non pas à ma demande, ni à ma connaissance. Pendant que j'étais à Montréal, j'ai reçu de M. Pacaud une lettre contenant un reçu pour cette somme. A mon retour, je lui demandé des explications. Il me répondit : " Vous ne vouliez pas faire partie du club ; mais je savais bien qu'en payant $100 pour vous, il faudrait bien que vous me les rendiez. "

Et de fait j'ai remboursé cette somme à M. Pacaud peu de temps après.

En réponse à M. Casgrain, le témoin dit que M. Lefebvre est un capitaliste et un marchand de bijoux de Montréal. Il a l'habitude d'escompter des billets. J'ai compris que le billet de M. Pacaud endossé par M. Vallière était pour donner à la Banque du Peuple la désignation d'une date précise, à laquelle elle serait payée. Je n'avais pas de doute sur la sûreté de la lettre de crédit. Je savais qu'elle serait payée le 10 juillet. Mais dans sa lettre explicative, M. Webb ne prenait pas l'engagement de payer le 10 juillet.

Quand M. Pacaud m'a remis son billet, le chèque de $20,000 et la lettre de M. Webb, il ne m'a nullement dit quelle partie des $20,000 je devais donner à M. Armstrong et quelle balance je devais lui remettre à lui-même. Il n'a pas été question de cela et je ne savais pas alors où était M. Armstrong. J'étais sous l'impression que tout le montant était pour M. Armstrong. Je désire déclarer que je n'ai jamais rien eu d'offert par lui et, s'il était venu me faire des avances, je l'aurais mis à la porte.

M. Garneau et moi avons pris toutes les peines du monde pour nous assurer que la transaction était une affaire avantageuse Nous avons télégraphié à M. Cooper pour savoir qu'elles étaient les personnes qui étaient propriétaires des actions détenues *in trust* par M. Thom. Quand j'ai vu les noms de MM. Dawes, Williamson, Cooper et les autres, je n'ai plus eu de doute que le syndicat ne fût sérieux et absolument solvable.

COURRIER DU JOUR

LA LOTERIE DE QUEBEC

On annonce que M. Roy, secrétaire du ministère des travaux publics vient de gagner un prix de $500, à la loterie de Québec. Nos félicitations.

NOUVEL ECHEVIN ELU

M. C. R. Cunningham a été élu hier échevin pour le quartier Victoria, en remplacement de M. W. Hutchison, qui avait démissionné dernièrement. La nomination a été reçue par l'officier député-rapporteur, James Clarke. Personne ne s'étant présenté après M. C. R. Cunningham, pour briguer les suffrages des électeurs du quartier Victoria, ce dernier fut nommé par acclamation. Le nouvel échevin avait été présenté par MM. Jos. Skinner, Geo. Dalgish et R. J. Wicksteed, appuyés par MM. François Grant et Thomas McCloy. Parmi les personnes présentes se trouvaient les échevins J. K. Stewart, Wallace, et R. J. Wicksteed, George Dalgiish, Joseph Skinner, W. H. Lewis et plusieurs autres citoyens.

Le nouvel élu remercia alors ses électeurs en paroles appropriées pour la circonstance, et promit à ces derniers de tenter tous ses efforts, durant le reste de l'année, pour faire promouvoir les intérêts de son quartier.

COMITÉ CIVIQUE DES TRAVAUX

Le comité civique des Travaux Publics s'est réuni hier soir ; étaient présents les échevins Hill, Butterworth, Fraser, Stewart et Bingham.

L'échevin Hill prend le fauteuil.

M. H. H. Brennan déclare que l'égoût de la rue Sparks n'a pas été posé assez profondément, pour être d'aucune utilité aux caves des magasins de la dite rue. L'ingénieur est chargé de faire rapport, après avoir étudié le bien fondé de la plainte.

La demande de l'échevin Thackray, qui avait pour but de faire communiquer l'égoût de sa propriété avec celui situé sur le côté nord de la rue Gilmour, son terrain étant situé sur le côté sud, est jetée au panier.

La demande de dommages-intérêts faite par M. W. D. Morris, sera étudiée plus tard.

La demande de M. J. H. Salmon est jetée au panier ; ce monsieur prétendait que la construction d'un trottoir, rue Maria, sur le côté opposé de sa propriété, avait déprécié cette dernière pour au moins $900.

La demande faite par A. Coulter est renvoyée devant l'ingénieur et l'échevin Hill.

L'ingénieur est autorisé à faire enlever les pôles en fer, qui se trouvent sur nos rues, ayant servi à l'éclairage.

Un sous-comité est nommé pour présenter un rapport sur le coût de l'ouverture de la rue Margaret.

Le comité du feu et de l'éclairage reçoit l'ordre de faire enlever l'ancien pôle d'éclairage, placé devant la maison de M. McEvoy, sur le marché du quartier Ottawa.

Le comité lève ensuite la séance.

NOUVELLES LOCALES

—C'est aujourd'hui que les officiers de police recommencent à manœuvrer.

—Les enfants sont en vacances aujourd'hui, leurs maîtres tenant leur assemblée sémestrielle.

—Le comité civique des chars urbains s'est réuni cette après midi ; ce soir la cour de révision doit se réunir.

—Ernest Dionne, arrêté il y a quelques jours comme conspirateur contre les fonds de l'état, est sorti de prison, sous caution, en attendant son procès, qui aura lieu la semaine prochaine.

MEUBLES. J. W. Currier, du numéro 188, rue Rideau, offre un IMMENSE RABAIS, sur ses ventes, pendant un mois. Venez de bonne heure, pour profiter des meilleures occasions. Crédit ou comptant.

—M. Jean Dunlop d'Ottawa, dont le fils a été tué le 24 septembre dernier, sur une voie ferrée dans l'état du Minesota, s'est décidé de demander à la compagnie de la dite voie, devant les tribunaux de St-Paul, $5,000 de dommages-intérêts.

—Le charbon de terre vaut $6.25 la tonne actuellement, c'est-à-dire qu'il se vend aujourd'hui 75 cts., meilleur marché, qu'à la même époque correspondante de l'année dernière. On annonce qu'au 1er décembre, le charbon subira une augmentation de 25 cts.

AVIS.—Les membres de la Société du Sacré Cœur de Jésus, section Ste. Anne, sont priés de se réunir ce soir (Vendredi,) à 9 heures, à leur salle respective pour affaires importantes. Par ordre,

ARTHUR E. CARRIÈRE, Prés'dent. WILF. C. LABELLE, Sécrétaire.

—Quatorze immigrants sont arrivés en ville, durant le mois d'Octobre ; deux hommes, six femmes et six enfants. Six de ces personnes sont anglaises et les huit autres norvégiennes. Toutes vont s'établir dans la province d'Ontario.

Librairie Francaise d'Ottawa.

Le public trouvera constamment à cette Librairie tous les livres et fournitures pour les écoles ; Livres de Prières, Livres d'Histoires, en Français et en Anglais. Aussi Papeterie, Articles Religieux et une variété d'Objets de Fantaisie toujours dans les dernières nouveautés. Ordres remplis avec promptitude

P. C. Guillaume, Libraire

COIN DES RUES SUSSEX ET YORK.

VENTE A BON MARCHE

de montres, de pendules, de bijouterie et d'argenterie chez

JOS. E. TREMBLAY & CIE.

113 RUE RIDEAU.

Porte voisine de M. Th. Birkett, marchand de fer.

Pots à eau	depuis	$2.75	en montant
Porte-cornichons	do	1.00	do
Beurriers	do	2.00	do
Couteaux de table	do	3.50	do
Couteaux de dessert	do	3.00	do
Cuillers de table	do	3.50	do
Cuillers de dessert	do	3.00	do
Cuillers à thé	do	1.50	do

Aussi un assortiment complet de jumelles et de lorgnons en nickel, en or et en acier.

Réveille matin en nickel réduits à $1.35

P. S.— Montres, pendules et bijouterie, réparées au plus bas prix.

CAPITAL STEAM LAUNDRY

100 Rue Rideau 100

Lavage et repassage faits sous le plus court délai et aux plus bas prix.

OUVRAGE GARANTI

Nous faisons une spécialité du lavage des rideaux et des chemises blanches.

L. BELANGER

Téléphone No 577. Gérant.

Paquets pris et retournés a domicile gratuitement.

X X

Oak Hall Clothing PARLOR.

332 Rue Wellington.

C'est là que vous trouverez la première place et le plus gros stock en Hardes Faites, et le Meilleur Marché pour

CAPOTS, HARDES FAITES, BAS, CORPS TRICOTÉS, PANTALONS, CHEMISES,

Pour Hommes, Jeunesse, Garçons & Enfants.

L'ouvrage et la Coupe sont garantis.

E. J. LeDAIN.

X X

THE PRESS

(NEW-YORK)

POUR 1891.

Quotidien, Dimanche, Hebdomadaire.

6 pages, 1 cent. 20 pages, 4 cts. 8 a 40 pages, 2 cents

L'Energique Organe Republicain de Metropole.

UN JOURNAL POUR LES MASSES.

FONDÉ LE 1ER. DÉCEMBRE 1887.

Circulation de plus de 100,000 PAR JOUR.

Le N. Y. PRESS n'est l'organe d'aucune faction ; ne tire aucune ficelle et n'a aucune vengeance à assouvir.

Le plus Remarquable Succès Journalistique de New-York.

LE PRESS EST UN JOURNAL NATIONAL

Les nouvelles banales, les sensations vulgaires et la blague n'ont pas d'asile dans le PRESS.

Le PRESS a la plus brillante page éditoriale. Tout y est vivide.

Le SUNDAY PRESS est un magnifique journal de vingt pages touchant à tous les sujets du jour de quelque intérêt.

Le PRESS hebdomadaire contient toutes les matières les plus importantes parues dans les deux éditions quotidiennes et du dimanche.

Pour ceux qui ne peuvent recevoir l'édition QUOTIDIENNE, l'édition HEBDOMADAIRE la remplace admirablement.

Comme Journal Annonce

Le PRESS n'est pas surpassé à New-York.

THE PRESS

Est à la portée de tous. Le meilleur et moins cher des journaux publiés en Amérique

Quotidien et Dimanche, un an	-	$5.00
" " 6 mois	-	2.50
" " 1 mois	-	.45
Quotidien seulement, un an	- -	3.00
" " 4 mois	- -	1.00
Edition du Dimanche, un an	- -	2.00
Hebdomadaire, un an - - - -		1.00

Demandez la circulaire du PRESS.

Numéros specimens gratis. Agents demandés partout. Commissions généreuses Addressez,

THE PRESS,

POTTER BUILDING 38 Park Row New-York

Les abonnes qui ne recevraient pas regulierement leur journal par les porteurs sont instamment pries d'en donner avis a nos bureaux d'administration ou bien par carte postale.

JONC D'OR SOLIDE, 35c. pour un jonc valant $2.

Ce jonc est fabrique d'une composition metallique recouverte de deux lourdes lames d'or solide de 18 karat. Il est garanti et gardera son lustre et sa beauté des années. Une garantie "bona-fide," est envoyee avec chaque jonc ainsi qu'un blanc, que vous pouvez remplir et renvoyer avec le jonc s'il ne vous donne pas satisfaction ; alors nous vous remettrons votre argent. Ce jonc se vend generalement $2.00, on ne peut le distinguer d'avec un de $100.00. Pour introduire nos montres et nos bijouteries nous enverrons ce jonc et en plus notre Catalogue et nos Termes Speciaux aux Agents, etc., sur reception de 35c. en timbres-postes. L'annoncer ou jonc de cette qualite n'a jamais ete faite auparavant. Envoyez vos commandes aussitot que possible ; car bientot il sera trop tard. (Envoyez un morceau de papier de la grosseur de votre doigt.) Adresser SEARS ET CIE., 122 Rue Yonge, Toronto, Ont. 1

Le remède de Rip pour les catarrhes est le meilleur, le plus agréable à prendre et le meilleur marché.

CATARRH

En vente chez tous les pharmaciens ou expédié affranchi à toute adresse contre payement de 50 sous par E. T. Hamilton, 106 Rue King, E. Toronto, Ont.

PETITE GAZETTE.

ON DEMANDE une servante générale. S'adresser au No. 99 rue Daly. Pas de lavage et bons gages.

AVIS est par la présente donné qu'une assemblée générale spéciale des Actionnaires de la Compagnie du Chemin de Fer des Comtés Centraux, aura lieu au bureau de la Compagnie, dans la ville d'Ottawa, Mardi, le dixième jour de Novembre 1891, à l'heure de douze heures, midi, dans le but de sanctionner une hypothèque de la Compagnie sur la section une du dit chemin de fer, au montant de $210,000 et d'autoriser les Directeurs à émettre les premières obligations de l'hypothèque appelées obligations "A" garanties par la dite hypothèque et de ratifier et de sanctionner les mesures prises par les Directeurs et par la Compagnie, au sujet de la dite hypothèque et des dites obligations.

Daté le Neuvième jour d'Octobre, A. D. 1891.

STEWART, CHRYSLER & LEWIS, Avocats pour La Compagnie du Chemin de Fer des Comtés Centraux.

ON DEMANDE une bonne servante Canadienne française. Une fille de Campagne sera préférée. S'adresser au No 68 rue de l'Eglise.

ON DEMANDE—Un bon agent voyageur pour le commerce de ville, Emploie constant. Avantages particuliers à ceux qui commenceront maintenant. Articles spéciaux. Ne tardez pas. Le salaire compte du premier jour. BROWN BROS., Trees nurserymen, Toronto, Ont.

LE SEDLITZ CH. CHANTEAUD, est le Purgatif *le plus efficace* contre la Constipation, Migraine, Maux d'estomac, Goutte, Rhumatisme, etc. Sa réputation auprès des médecins est universelle. Pour éviter les contrefaçons, exiger une enveloppe jaune et la marque CH. CHANTEAUD seul préparateur des médicaments dosimétriques du Dr BURGGRAEVE.

AVIS AUX MERES—Le "Sirop Calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au gout. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en règlant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le "Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

Avis aux Chasseurs

QUÉBEC, 23 Septembre, 1891.

MONSIEUR,—Les journaux, depuis l'ouverture de la saison de la chasse, publient presque tous les jours, que des personnes étrangères à la Province de Québec et à celle d'Ontario ont chassé et chassent encore dans les limites de cette Province.

J'ai à vous faire remarquer, en conséquence, que c'est votre devoir, aussi bien que celui de tous les gardes-forestiers sous votre contrôle, de surveiller à ce que les lois de chasse soient exactement observées par chacun et de demander à toute personne non-domiciliée comme susdit, un permis de ce Département et à défaut de ce permis; de poursuivre ces violateurs des droits de chasse conformément à la loi.

E. E. TACHÉ, Asst.-Commissaire.

J. B. CHARLESON, Ecr. Surint. des Gardes-Forestiers, Ottawa.

LIGNE D'OMNIBUS

Cimetiere Notre-Dame, Chemin de Montreal

Les Omnibus partiront du bureau de poste tous les dimanches, lorsque la température le permettra, a 1,30, 2,00 et 3,20 p. m. revenant le soir à 4,30, 5,00 et 5,30.

LANDRY & THOMPSON

Le "HUB"

718-A-VIS LE MUSÉE GÉOLOGIQUE.

VINS ET CIGARES CHOISIS

TOUJOURS EN MAIN.

VM. CODD, Proprietaire.

548 RUE SUSSEX, OTTAWA

Montres et Bijouteries

en tous genres et de toutes qualités. Seront vendues à 25 pour cent au dessous des prix ordinaires. Chaque Article est garantie telle que représenté, sinon l'argent vous sera remis Chez H. NOREZ, No. 30 rue Rideau, (près du Pont des Sapeurs.) Réparations de Montres et Horloges garanties et à des prix modérés.

A. C. LAROSE

Comptable. Auditeur, Syndic

AGENT D'ASSURANCE (FEU, VIE ET ACCIDENT,

121 Rue Rideau

TELEPHONE 189.

Collections faites promptement

PEINTURES

Preparees.

Toutes prêtes pour tous travaux qui rivalisent avec les meilleures Manufactures du Dominion et du monde entier.

Leurs Qualites.

Sont Egales à n'importe lesquelles. Supérieures au plus grand nombre. Surpassées par aucune.

W. HOWE.

Fabricant de Peintures.

OTTAWA

:-Cartes Professionnelles-:

H. CHATELAIN.

Avocat, Notaire, Etc.

569 RUE SUSSEX - - - OTTAWA

Argent à Prêter.

E. M. Lambert, M.D.C.M.

COIN DES RUES ST. PATRICE ET CUMBERLAND.

—HEURES DE CONSULTATIONS—

8 à 10 A. M. 1 à 3 P. M. 6 à 8 P. M.

M. McLEOD, C. R. Avocat, Cours Fédérales et de Québec, 138 Rue Wellington, Ottawa.

GEO. McLAURIN, LL.B

AVOCAT, Etc.

BUREAU : 19 RUE ELGIN, OTTAWA

VALIN & CODE

Avocats, Solliciteurs, Notaires.

BLOC EGAN, RUE SPARKS

VIS-A-VIS L'HOTEL RUSSELL

Argent à Prêter.

J. W. W. WARD

AVOCAT ETC.

—BUREAU—

31 Scottish Ontario Chambers Ottawa.

O'GARA, MacTAVISH & WYLD,

Avocats, Solliciteurs, Notaires.

Bloc Hay, Rue Sparks, Ottawa, Ont.

PRÈS DE L'HOTEL RUSSELL

MARTIN O'GARA, Q.C. D.R. MacTAVISH, W. WYLD.

Belcourt, MacCraken & Henderson

Avocats, Procureurs, Notaires, Etc.

ONTARIO ET QUEBEC

OTTAWA,

A. BELCOURT, JOHN J. MCCRAKEN, GEO. F. HENDERSON.

A. E. LUSSIER

Avocat, Notaire, Etc.

BUREAU - - - 569 RUE SUSSEX.

Coin de la Rue Rideau, Ottawa, Ont.

Argent à Prêter avec avantage spécial l'Emprunteur.

A. E. LUSSIER.

M. J. GORMAN, L.L.B

(Successeur de L. A. Olivier.)

Avocat, Solliciteur, Notaire, Etc.

—BUREAU—

Carleton Chambers, 74 Rue Sparks OTTAWA.

Argent a Preter.

Christian & Cie

Commerçants de Charbon.

BASSIN DU CANAL

En dehors du Comptoir. Adresser les commandes à C. Christian, Agent, Rideau House, Little Sussex Street, Ottawa

Ecole des Beaux Arts

44 Rue Bank, Coin de la Rue Wellington, Ottawa.

Au-dessus du College de Musique

Ouverte du 1er Novembre au 1er Ma

Dans le Département qui comprend le dessin d'après la bosse, d'après le modèle vivant, la peinture et l'aquarelle, les contributions sont de $5.00 par mois, pour le cours avancé, et de $2.50 pour le cours élémentaire.

Dans celui du dessin industriel, d'architecture, de machine, etc., surtout utile aux décorateurs et aux ouvriers en général, $1.0 par mois. Couture artistique, $1.50 par mois.

S'adresser à ACHILLE FRÉCHETTE secrétaire, à la Chambre des Communes, ou sur les lieux, aux Professeurs

DR. WASHINGTON

Gradué en 1872, à l'Université Victoria, avec honneurs, a subi aussi les examens du Collège des Docteurs et Chirurgiens, Ont.

Depuis 1880, a consacré tout son temps à l'étude des maladies de la Gorge et des Poumons. [La figure ci jointe représente un Respirateur Poreux et le malade en train de respirer.

MALADIES TRAITÉES—Catarrhes de la Tête et de la Gorge, Surdité provenant du Catarrhe, Bronchite Chronique, Asthme et Consomption, Perte de la Voix, Maux de Tête, Développement des Glandes du Cou, Maladies Nasales, ou autre Obstruction du Nez enlevée. Bureau Principal, 78 rue McCaul, Toronto.

OTTAWA :—Novembre 23, toute la journée, 28, 29 et 30.

MATTAWA :—Novembre le 24.

PEMBROKE :—Novembre le 25. Hôtel Behan.

C. LEVEQUE,

ENCANTEUR.

Salle d'Encan : Marche By

—LE—

"Tabac Raby"

TABAC CANADIEN.

—CHEZ—

EDOUARD CARRIERE,

145—Rue Rideau—145

OTTAWA.

MEILLEUR ORIGINAL DISPONIBLE